

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 316

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« matériels »,

insérer les mots :

« par une augmentation de notre capacité de production souveraine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Pour garantir le rechargement et le maintien des stocks de munitions et de lots de maintien en condition opérationnelle, la France doit disposer d'une capacité de production à minima souveraine. C'est l'objet de cet amendement.